

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 2013**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 4 décembre 2013*

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 39 Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.